

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FRAIS⁽¹⁾ RETRAITE EN POINTS

Montant minimal de versement initial :
20 €/mois si versement mensuel - **180 €/an** si versement annuel

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat : non applicable

FRAIS ANNUELS

FRAIS DE GESTION DU PLAN

Frais des supports	
Support fonds euros	non applicable
Support unités de compte	non applicable
Support Eurocroissance	non applicable
Gestion pilotée par Horizon	non applicable

Frais prélevés sur l'épargne gérée : 0,37% du montant moyen de la provision technique spéciale
(réserve financière du régime, commune à tous les adhérents et bénéficiaires. Chaque année, elle est : augmentée des cotisations encaissées et des produits financiers réalisés, diminuée des rentes versées aux allocataires et des frais de gestion.)

FRAIS DE GESTION DES FONDS

Gestion libre		Gestion pilotée par Horizon (allocation 20 ans avant le départ à la retraite)	
Fonds actions⁽²⁾ (moyenne) Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	non applicable	Profil prudent (moyenne) Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	non applicable
Fonds obligations (moyenne) Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	non applicable	Profil équilibré (moyenne) Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	non applicable
Fonds immobilier⁽⁴⁾ (moyenne) Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	non applicable	Profil dynamique (moyenne) Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	non applicable
Fonds diversifiés (moyenne) Dont taux de rétrocessions de commissions ⁽³⁾	non applicable		

AUTRES FRAIS ANNUELS

Frais forfaitaires	non applicable
Frais proportionnels	0,025 % maximum des frais sur encours (financement ADERP)

FRAIS PONCTUELS PAR OPÉRATION (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	2 %
Frais de changement de modes de gestion	non applicable
Frais d'arbitrage	non applicable
Nombre d'arbitrages gratuits par an	non applicable
Frais de transfert sortant vers un autre produit	1 % les 5 premières années - 0 % au-delà
Frais sur les versements de rente	1 %
Frais de rachat	aucun

(1) Le tableau indique les principaux frais du plan constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

(2) La catégorie « fonds actions » inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

(3) Part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

(4) La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCV, les SCPI et les SCI.